



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/056
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située dans le bâtiment avenue Lucien Corbeaux sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le numéro 5030 et en vue de l'implantation d'une activité de transport routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORT CONTENEURS & AFFRETEMENT CONVENTIONNEL (TCAC), quai Hermann du Pasquier – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 444 253 314 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TCAC ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-164 portant sur la dépendance susvisée le 22/10/2019.

Description de la dépendance : Une surface de bureaux d'une superficie de 94,44 m², une surface de locaux divers d'une superficie de 22,42 m² et une surface de garage d'une superficie de 21,29 m².

Durée de la convention : 1 an à compter du 20/02/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **08/11/2019**